



HWEHWEMUDUA

ISSN-L: 3080-1621

ISSN-P: 3080-1613

REVUE HWEHWEMUDUA

Revue des Lettres, Sciences Humaines et Sociales



Université Peleforo GON COULIBALY
UFR Sciences Sociales
Korhogo - Côte d'Ivoire

www.hwehwemudua.net



revue.hwehwemudua@gmail.com

REVUE DES LETTRES, SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

HWEHWEMUDUA



Vol.2, N°1, Février 2026

Site : <https://www.hwehwemudua.net>

Courriel : revue.hwehwemudua@gmail.com

Université Peleforo GON COULIBALY

UFR Sciences Sociales

BP 1328 Korhogo

LIGNE EDITORIALE

Essentielle pour le progrès de la société, les lettres, sciences humaines et sociales jouent un rôle fondamental. Elles permettent de comprendre le passé, d'entretenir la mémoire de l'humanité, de mieux comprendre l'humain dans la société, de développer la capacité d'analyse et de rédaction, d'enrichir les autres sciences et technologies par le questionnement de leurs impacts sociaux, culturels et environnementaux, de mieux anticiper l'avenir avec discernement et humanité, et de construire une société équilibrée. Quoi de mieux que des productions scientifiques pour la diffusion et la promotion des acquis de la recherche, des connaissances. C'est dans ce dynamisme que s'inscrit la revue ***Hwehwemudua***, qui se présente comme une lucarne d'expression, de diffusion et de promotion des résultats de recherche des universitaires.

Le choix du nom de la revue n'est pas anodin. *Hwehwemudua* qui peut être traduit par « bâton de mesure », dans la langue *twi*, est un symbole Adinkra issu de la culture akan. Il représente l'excellence, la persévérance et la qualité du travail. Il rappelle donc l'importance de l'effort et de la détermination pour atteindre l'excellence. Tout comme ce bâton, cette revue est un espace de partage, de diffusion de travaux rigoureusement menés par les universitaires qui y soumettent des manuscrits originaux.

Dans un contexte où les échanges interculturels et interdisciplinaires se font plus que jamais indispensables, la revue en papier et en ligne, ***Hwehwemudua*** qui est une revue pluridisciplinaire à parution trimestrielle, se positionne comme un vecteur de connaissances susceptibles de nourrir le débat, de stimuler l'innovation et de contribuer à l'enrichissement des sciences humaines et sociales, des lettres, langues et des civilisations.

Le Comité de rédaction espère que la lecture de cette revue vous inspirera autant qu'elle l'a animé lors de son élaboration. Que ces pages soient pour vous une invitation à explorer et à enrichir votre regard sur nos sociétés, en perpétuelles mutations.

Le Comité de rédaction

ISSN-L 3080-1621 // ISSN-P 3080-1613

COMITÉ ÉDITORIAL

Directeur scientifique :

KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur Titulaire d'Archéologie, Université Polytechnique de San-Pedro, Côte d'Ivoire

Directeur de publication :

KOUAKOU N'dri Laurent, Maître de Conférences d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Rédacteur en Chef :

N'GORAN Kouadio Adolphe, Maître-Assistant d'Histoire, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

Secrétaire d'édition :

KOUAME N'founoum Parfait Sidoine, Maître-Assistant d'Histoire, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

Secrétaire adjoint d'édition :

KOFFI Amani, Assistant d'Histoire, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

Trésorier :

ATCHIE Amon Guy Serge, Maître-Assistant d'Histoire, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

Webmaster :

KOUAKOU Kouadio Sanguen

COMITÉ SCIENTIFIQUE

ALLOKO N'guessan Jérôme, Directeur de recherches de Géographie, Université Felix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire.

ALLOU Kouamé René, Professeur Titulaire d'Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

ASSANVO Amoikon Dyhie, Maître de Conférences de Linguistique, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

BAHA Bi Youzan Daniel, Professeur Titulaire de Sociologie, Université Felix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

BAMBA Mamadou, Professeur Titulaire d'Histoire, Université Alassane Ouattara de Bouaké, Côte d'Ivoire

BATCHANA Essohanam, Professeur Titulaire d'Histoire, Université de Lomé, Togo

BEKOIN Raphael Tanoh, Professeur Titulaire d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire.

BIRBA Noaga, Maître de Conférences d'Archéologie, Université Norbert Zongo, Burkina-Faso

BROU Cho Julie Eunice, Maître de Conférences d'Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

FAYE Ousseynou, Professeur Titulaire d'Histoire, Université Cheick Anta Diop, Sénégal

GAYIBOR Théodore Nicoué Lodjou, Professeur Titulaire d'Histoire, Université de Lomé, Togo

GOLE Koffi Antoine, Professeur Titulaire d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches d'Histoire, Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST), Burkina-Faso

KOFFIE-BIKPO Céline, Professeur Titulaire de Géographie, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

KONE Issiaka, Professeur Titulaire de Sociologie, Université Jean Lorougnon Guédé, Côte d'Ivoire

KONIN Severin, Professeur Titulaire d'Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

KOUADIO N'Guessan Jérémie, Professeur Titulaire de Linguistique, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

KOUAKOU N'dri Laurent, Maître de Conférences d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

KOUAME Aka, Professeur Titulaire d'Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur Titulaire d'Archéologie, Université Polytechnique de San-Pedro, Côte d'Ivoire

KOUASSI N'Goran François, Directeur de recherches de Sociologie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

KOUDOU Dogbo, Maître de Conférences de Géographie, Université Péléforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

LATTE Egue Jean Michel, Professeur Titulaire d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire.

MIAN Newson Kassy Mathieu Assanvo, Maître de Conférences d'Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

NENKAM Chamberlain, Maître de Conférences d'Histoire, Université de Yaoundé, Cameroun

OUATTARA Tiona, Directeur de recherches d'Histoire, Université Felix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire

SANGARE Abass Souleymane, Professeur Titulaire d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

SILUE Pébanagnanan David, Maître de Conférences de Géographie, Université Peleforo GON COULIBALY

SINAN Adama, Maître de Conférences de Sociologie, Université Peleforo GON COULIBALY

SOHI Blesson, Maître de Conférences d'Histoire, Université Felix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

SOTINDJO Dossa Sébastien, Professeur Titulaire d'Histoire, Université d'Abomey-Calavi, Bénin

COMITÉ DE LECTURE

AGUIE Yhattey Hervé Thierry, Maître-Assistant d'Histoire, Université Peleforo GON COULIBALY

ANGOUA Adjé Séverin, Maître de Conférences d'Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

AYEMOU Kadjomou Ferdinand, Maître-Assistant d'Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

BAKAYOKO Yaya, Maître-Assistant d'Histoire, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

BAMBA Fatoumata, Maître-Assistant d'Histoire, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

BANGALI N'goran Gédéon, Maître de Conférences d'Histoire, Université Lorougnon Guédé, Côte d'Ivoire

BOUHO Gnionté Armel, Assistant d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

COULIBALY Kassoum, Maître-Assistant de Philosophie, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

COULIBALY Moussa, Maître-Assistant de Géographie, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

COULIBALY Wayarga, Assistant d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

COULIBALY Yalamoussa, Assistant d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

DJAMALA Kouadio Alexandre, Assistant d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

GOULEDEHI Kinva Via Jean Alda, Assistant d'Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

KABA Brahim, Maître-Assistant d'Histoire, Université Julius Nyerere de Kankan, Guinée

KABORE Adama, Assistant d'Histoire, Université Norbert Zongo, Burkina-Faso

KANE Métou, Maître-Assistant de Lettres Modernes, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

KAZIO Didjè Jacques, Assistant d'Archéologie, Université de Bondoukou, Côte d'Ivoire

KEWO Zana, Maître-Assistant d'Histoire, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

KONE Bassoma, Maître-Assistant de Géographie, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

KONE Diloman, Assistant de Lettres Modernes, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

KONE Kapiéfolo Julien, Maître-Assistant de Géographie, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

KONE Kpassigué Gilbert, Maître-Assistant d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

LAGO Blé Angelin, Maître-Assistant d'Histoire, Université Jean Lorougnon Guédé, Côte d'Ivoire

LOUKOU Yao Serges Bonaventure, Maître-Assistant d'Archéologie, Université cheikh Anta Diop, Sénégal

MENE Yao Fabrice-Alain. Davy, Maître-Assistant d'Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

OKOU Kouakou Norbert, Maître-Assistant de Sociologie, Université Felix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

OUATTARA Brahim, Maître-Assistant d'Histoire, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

OUATTARA Lancina, Assistant de Lettres Modernes, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

OUEDRAOGO Serges Noël, Maître-Assistant d'Histoire, Université Norbert Zongo, Burkina-Faso

SEKA Jean-Baptiste, Maître de Conférences d'Histoire, Université Jean Lorougnon Guédé, Côte d'Ivoire

SIDIBE Nohan, Maître-Assistant d'Histoire, Université Polytechnique de San-Pedro, Côte d'Ivoire

TOURE Gninin Aicha, Maître-Assistant d'Archéologie, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

TRAORE Bakary, Assistant de Lettres Modernes, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

VIDO Arthur, Maître de Conférences d'Histoire, Université d'Abomey-Calavi, Bénin

YAO Akpolè Daniel, Maître-Assistant de Philosophie, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

YEO Mamadou, Maître-Assistant d'Histoire, Université Polytechnique de San-Pedro, Côte d'Ivoire

ZADOU Zidy Armand Didier, Maître de Conférences d'Anthropologie, Université Jean Lorougnon Guédé, Côte d'Ivoire

SOMMAIRE

1. **L'héroïsation des figures africaines dans la poésie de Senghor, ABDOULAYE DIONE,**.....1-15
2. **Variabilité climatique et vulnérabilité de la biodiversité montagnarde dans l'espace urbain de Man (ouest de la Côte d'Ivoire), OI KAMENAN GERMAIN KAMENAN, GUITRY ABEL BOLOU, DOTANAN TUO,**.....16-33
3. **Laurent Pokou, une aptitude footballistique innée : introspection dans l'antre d'un imaginaire collectif, GROYOU ARNAUD FABRICE,**..... 34-46
4. **Rôle du chef coutumier de Baye « massaké » en milieu Dafing du Mali dans la gestion des crises sociales et environnementales, AMADOU SENOU, ELMAHMOUD AG AHMED, MOUSSA Dit MARTIN TESSOUGUE,**..... 47-61
5. **Sites archéologiques du Bawol au Sénégal : un patrimoine méconnu et problématique de sauvegarde, KHADY NDOYE, IBRAHIMA KHALILOU DIAGNE, NDONGO FAYE,**.....62-80
6. **Evaluation du risque de transmission de maladies vectorielles dans les hôtels de la ville de Boundiali, BISSOU GUIKAHUE DANIEL, BAMBA LAZENI,**..... 81-92
7. **Déterminants de la pratique des mutilations génitales féminines parmi les femmes de 15 - 49 ans au Tchad, JUSTIN DANSOU, ROGER ATTEMBA, ALPHONSE MINGNIMON AFFO, JACQUES ZINSOU SAIZONOU, PACOME EVENAKPON ACOTCHEOU,**.....93-104
8. **Externalisation et gestion migratoire en Afrique subsaharienne : une ambiguïté dans la prise en charge des migrants de retour à Abidjan (Côte d'Ivoire), TALIBET KOUACOU YVES-RHODRIGUE KONAN,**.....105-117
9. **« Fronts de mer » et « Fronts de terre » : stratégies d'implantation militaire française en Afrique de l'ouest (XV^e-XXI^e siècles), LAMINE FAYE, IDRISSE BÂ,**.....118-131
10. **Le mythe de la justice sociale : comment les inégalités économiques perpétuent l'injustice sociale, BOTTY BI NAGA LANDRY,**.....132-142
11. **Humanités et crise sahélienne : entre discrédit contemporain et nécessité anthropologique, MARCEL GUIGMA, TEGAWENDE LAZARD OUERAOGO,**.....143-157

12. **Des actes honorifiques : un pan de la diplomatie entre les cités grecques d'Asie et d'Europe à l'Epoque Classique**, OUOLLO ADAMA TOURE, KOFFI ARCEL BOUSSOU,.....158-173

13. **Dynamiques comparées de la performance touristique au Mali et au Sénégal (1995–2021) : fréquentation, offre hôtelière et contribution économique**, OUSMANE GUEYE, MOUSSA Dit MARTIN TESSOUGUE, EL. HADJI MAMADOU NDIAYE, CHEIKH SAMBA WADE,.....174-199

14. **L'émergence des motos Jakarta dans la ville de Louga au Sénégal**, BABACAR MBAYE, CHEIKH SAMBA WADE, EL HADJI MAMADOU NDIAYE,..... 200-213

15. **La décentralisation à l'épreuve du terrain : pratiques participatives et obstacles dans la commune urbaine de Kissidougou**, BERNARD LENO, AMARA KEITA,.....214-226

16. **L'esclavage et la liberté chez Sartre et Chamoiseau : étude comparée de *les mouches* et *l'esclave* *vieil homme* et *le Molosse***, VICTOR TERFA ATSAAM (Ph.D),..... 227-240

17. **La contribution de l'association cotonnière coloniale (ACC) au progrès cotonnier en Côte d'Ivoire de 1908 à 1939**, DIBY AYA EDWIGE MARCELLE,..... 241-257

18. **Valorizing black women in ERNEST J. GAINES' *a lesson before dying***, EMMANUEL N'DEPO BEDA,.....258-275

19. **Culture d'entreprise et marginalisation syndicale : cas du comité d'action sociale et d'innovation (CASI) de la société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG)**, JUDICAËL DIAMBOUNAMBATSI, ERIC ONDO-MENIE,.....276-292

20. **Profils sociodémographiques et trajectoires migratoires des livreurs de pain à Korhogo (nord de la Côte d'Ivoire) : analyse des conditions d'exercice d'un emploi informel**, OUATTARA MOHAMED ZANGA,.....293-310

21. **Savoirs locaux, action humanitaire et co-construction du développement rural dans un contexte de crise : l'approche du Catholic Relief Services (CRS) dans l'arrondissement de Mokolo (MAYO-TSANAGA, extrême-nord Cameroun)**, SAMUEL KOLÉKOLÉ DOUZONG,.....311-327

LE MYTHE DE LA JUSTICE SOCIALE : COMMENT LES INÉGALITÉS ÉCONOMIQUES PERPÉTUE L'INJUSTICE SOCIALE

BOTTY Bi Naga Landry

Enseignant-Chercheur

Université Alassane Ouattara (Bouaké)

Email : Landrybotty77@gmail.com

Résumé :

La justice sociale et les inégalités économiques sont deux concepts intimement liés qui définissent la structure et la moralité d'une société. Cependant, la relation reste complexe. Les inégalités sont considérées comme des injustices qui doivent être combattues par les pouvoirs publics à travers des mécanismes qui promeuvent la justice sociale. En effet, toutes les théories de la justice plaident en faveur d'une redistribution sociale et une égalité des chances. La justice sociale reste, en conséquence, une référence pour la résolution des questions liées aux inégalités économiques.

Mots-clés : Égalité des chances, Injustice sociale, Inégalités économiques, Justice sociale, Redistribution sociale.

THE MYTH OF SOCIAL JUSTICE: HOW ECONOMIC INEQUALITIES PERPETUATE SOCIAL INJUSTICE

Abstract:

Social justice and economic inequalities remain two closely interconnected concepts that define the structure and moral foundations of a society. However, the relationship between them remains complex. Inequalities are often regarded as forms of injustice that must be addressed by public authorities through mechanisms that promote social justice. Indeed, all theories of justice advocate social redistribution and equality of opportunity. Consequently, social justice stands as a key reference framework for addressing issues related to economic inequalities.

Keywords: Equality of opportunity, Social injustice, Economic inequalities, Social justice, Social redistribution.

Introduction

Dans nos sociétés actuelles, la justice sociale et les inégalités économiques sont des concepts abyssaux et qui s'imbriquent inextricablement. Mieux, plusieurs débats, colloques et tables rondes sont organisés pour gloser sur la justice sociale et les inégalités économiques. En effet, dans un monde où les disparités et les inégalités socio-économiques ne cessent de s'amplifier en cristallisant la vie sociétale, la question de la justice sociale se fait de plus en plus vivace. Nos réalités existentielles nous donnent de constater la polarisation de nos sociétés en deux classes antagonistes, en l'occurrence la classe bourgeoise (minoritaire) qui détient toutes les richesses et la classe prolétaire (majoritaire) qui crée la richesse mais demeure pauvre. Cet argumentaire trouve sa justification à travers ces chiffres rapportés par l'Oxfam, selon lesquels : « 10% de la population mondiale détient près de 76% de la richesse mondiale, tandis que les

50% les plus pauvres ne possèdent que 2%»¹. Ces chiffres laissent entrevoir le caractère hallucinant des disparités entre les bourgeois et les prolétaires sur l'échiquier mondial. Ce qui soulève en toile de fond la question sur le sens, ou du moins la portée de la justice sociale.

La justice sociale, par principe, qui se veut morale et politique vise à réduire considérablement les inégalités socio-économiques qui minent nos sociétés actuelles. Dans ce cadre, elle promeut une (re)distribution équitable des ressources et de la richesse des opportunités. Ce qui signifie que les inégalités économiques et sociales et la justice sociale sont consubstantiels dans la mesure où la lutte contre les injustices induites par les inégalités économiques est le défi majeur d'une société juste.

Cette approche, fondée sur l'observation des rapports entre l'équité et les disparités économiques, constitue un cadre d'analyse pertinent pour examiner la portée de la justice sociale dans un contexte criant d'inégalités économiques. C'est dans cette perspective que l'analyse de la possible distribution équitable des ressources, considérée comme le fondement de la justice sociale, soulève une question fondamentale : La justice sociale, dans son application, peut-elle objectivement offrir des solutions pour surmonter les défis des inégalités économiques et sociales dans nos sociétés contemporaines ? La résolution de cette problématique centrale conduit à plusieurs questions subsidiaires : Quelle est la quintessence de la justice sociale ? Quel regard critique peut-on porter sur la configuration socio-économique dans nos sociétés actuelles ? De nouvelles politiques publiques ne peuvent-elles pas se présenter comme des remèdes possibles à la problématique des disparités économiques dans les pays ? Ces interrogations structurent la réflexion et visent à démontrer que des réformes publiques marquées, du sceau de la philosophie politique, pourraient aider les nations du monde à diminuer les inégalités qui embastillent la vie sociale. Il s'agit, en définitive, d'inviter les dirigeants à rendre réelle et effective la justice sociale qui s'harmonise pleinement avec la distribution équitable des ressources pour l'épanouissement des citoyens.

Dans le cadre de notre analyse, fondée sur une approche à la fois analytique et critique, nous nous attachons à revisiter les principes fondamentaux de la justice sociale tels que conceptualisés par des philosophes tels que John Rawls, Robert et Amartya Sen. Cette exploration permettra de saisir la quintessence des théories de la justice sociale et son apport à la réflexion sur l'exercice du pouvoir. Ensuite, notre étude s'attachera à examiner la configuration socio-politique actuelle des États, en mettant en exergue les dynamiques institutionnelles, les défis structurels et les enjeux de gouvernance qui les caractérisent face à la problématique des inégalités économiques. Cette analyse critique offrira une lecture approfondie des réalités sociales à l'aune de la question des disparités économiques. Enfin, notre réflexion s'orientera vers une mise en perspective de la nécessité des réformes publiques dans le contexte socio-économique de nos sociétés symbolisées par des inégalités croissantes. Il s'agira de démontrer en quoi ses nouvelles politiques publiques pourraient constituer un cadre heuristique pertinent pour repenser la gouvernance des États et favoriser l'émergence de modèles socio-économiques plus efficaces, adaptés aux exigences du développement et de la stabilité institutionnelle et sociale.

1-Dans les interstices de la justice sociale : sens et enjeux

Dans la perspective de mieux saisir les contours et le champ sémantique du concept de justice sociale, nous nous sommes donné la possibilité de le circonscrire. Pour ce faire, nous

¹ Ahmed N. et al., 2022, *Les inégalités tuent : l'action sans précédent requise pour combattre des inégalités sans précédent dans le sillage de la COVID-19*, Oxfam International. <https://doi.org/10.21201/2022.8465>.

analyserons de façon abyssale cette notion afin d'en distinguer les différentes approches définitionnelles d'une part, et d'autre part son évolution diachronique et synchronique. Pour être en adéquation avec nos objectifs initiaux, nous questionnerons d'entrée de jeu les différentes caractéristiques ou fondements de la justice sociale. Ainsi, nous allons dans un premier temps nous interroger sur le sens de ce syntagme nominal, ses différents piliers ainsi que de son évolution.

De prime abord, nous retenons que ce vocable de "justice sociale" est polysémique. En effet, son sens varie et évolue selon le contexte. À ce niveau, il serait judicieux de faire remarquer qu'il a enregistré des métamorphoses et des changements selon les différents contextes socio-politiques. Dès lors, que renferme le concept de la justice sociale ?

Généralement, elle se définit comme un principe moral et politique qui vise à réduire les disparités en garantissant un certain équilibre dans la distribution des ressources. Elle promeut, pour ainsi dire, l'accès pour chaque citoyen aux ressources basiques et aux droits primaires comme le droit à la vie, à la santé, à l'éducation, au logement et à un revenu pour subvenir à ses besoins fondamentaux. Ce qui signifie qu'elle est un idéal d'équité, un nivellement au niveau socio-économique. C'est pourquoi justement, elle se construit autour de trois fondements, à savoir l'égalité des droits, qui stipule que tous les citoyens sont égaux en droit et doivent recevoir les mêmes traitements sans discrimination ; le principe d'égalité des chances qui met en avant le fait que la justice doit veiller à offrir à chacun à partir de ses aptitudes naturelles la même chance de réussir ; et le principe de solidarité, qui veut que la société, à travers des manœuvres sociales et de redistribution, apporte son aide ou son assistance aux plus vulnérables ou défavorisés.

Par ailleurs, la justice sociale bien qu'étant un concept commode, admet plusieurs approches, elle n'a pas une définition qui soit universellement admise. C'est comprendre que cette notion fait l'objet de plusieurs interprétations aussi diverses les unes que les autres. Ces différentes conceptions découlent le plus souvent des courants de pensées philosophiques majeurs. Nous nous limiterons à trois courants de pensées, en l'occurrence l'égalitarisme libéral, le libertarisme et le capabilisme.

L'égalitarisme libéral est la théorie de la justice défendue par John Rawls, notamment dans son ouvrage *Théorie de la justice*. Ce principe de justice vise à faire coïncider la liberté de chaque individu avec l'égalité dans la distribution des ressources. Car selon J. Rawls (Rawls, 1987) « la justice est la première vertu des institutions sociales, comme la vérité est celle des systèmes de pensées. » Pour atteindre cet objectif, le philosophe américain fonde sa théorie de la justice sur deux principes majeurs, à savoir le principe de l'égle liberté, qui octroie à chacun un chapelet de droits fondamentaux susceptibles de garantir pour tous les libertés primaires (les libertés de conscience, d'expression, de vote) ; et le principe de différence, qui tolère à priori les inégalités socio-économiques. Cependant, à la réalité, il conditionne ces inégalités au fait qu'elles doivent tenir compte des plus défavorisés ou vulnérables et leur faire plus de promotion, plus d'ouverture d'une part, et elles doivent d'autre part, se rattacher à des positions et des fonctions ouvertes à tous. Autrement dit, permettre à tout le monde y compris les plus démunis de concourir sur les mêmes bases de chances en faisant abstraction des rangs sociaux, des richesses ou des qualités naturelles. Par cette forme de justice, il combat la marginalisation sociale et prône le nivellement social, où chaque citoyen peut jouir des ressources quel que soit son statut social. Mieux, il défend même l'idée d'une discrimination positive favorisant les moins lotis naturellement ou socialement. Pour réussir ce pari, il évoque l'idée de "position originelle" sous un "voile de l'ignorance." Avec ce voile, tous les citoyens seraient égaux, car

ignorant leurs origines, et par ricochet leur statut socio-économique. Du coup, on assistera à une justice absolument impartiale, équitable et égalitaire.

En ce qui concerne le libéralisme, il est proposé par Robert Nozick. En effet, par opposition à la théorie rawlsienne de la justice, le libéralisme promeut la liberté individuelle et les droits de propriété, qui fonctionnent comme les fondements de cette théorie. Pour cela, elle conteste la justice distributive qui consacre la prééminence de l'État à travers la rétribution des richesses de façon axiologique. Pour Robert Nozick, il faut réduire strictement la présence et l'intervention de l'État à son rôle régalien à savoir garantir la sécurité des personnes et des biens et assurer l'État de droit. Avec "moins d'État", il préconise que l'acquisition des biens se fasse conformément à trois principes, en l'occurrence le principe d'acquisition juste (qui commande que la propriété initiale d'un bien non possédé est juste si elle ne nuit pas autrui) ; le principe de transfert juste (qui stipule qu'un bien est juste si l'on obtient par un transfert volontaire (comme une vente ou un don) de quelqu'un qui possédait de manière juste) et le principe de rectification (qui soutient qu'en cas d'injustice dans l'acquisition ou le transfert, il faut la corriger). Selon N. Nozick, (Nozick, 1988), « le principe de rectification ou de réparation de l'injustice dans les possessions, dans le cas où deux premiers principes n'ont pas été correctement appliqués ». On assiste, ici, à la théorie des justes droits au sens Nozickien. C'est-à-dire des principes de justice structurels mettant en rapport la répartition ou la distribution des biens, à partir du principe "à chacun selon ses besoins." Cette théorie combat farouchement l'État-providence, qui symbolise un tyran qui contraint les individus à travailler pour payer les impôts afin qu'il puisse vivre.

Quant au capabilisme ou l'approche par les capacités, il faut savoir qu'il est soutenu par Amartya Sen. Cette théorie de la justice laisse comprendre que la question de la justice ne doit pas se restreindre à la distribution des richesses ou à un cadre procédural, mais elle doit mettre l'accent sur les capacités intrinsèques des individus. La justice, selon lui, doit garantir à chacun la liberté de choix. Ce qui signifie qu'elle doit mettre en exergue la responsabilité de chacun, qui choisit en toute liberté son mode de vie et l'assumer pleinement. Pour justement construire ce paradigme de justice, il distingue trois concepts clés : les fonctionnements (ce que les gens sont ou font) ; les capacités ou capabilités (l'ensemble des fonctionnements que les gens sont réellement capables d'atteindre. La liberté réelle de choisir entre différents modes de vie) et les biens primaires (les ressources matérielles ou sociales permettant d'atteindre les fonctionnements). Pour ce philosophe indien, la fin ultime de la justice doit être de permettre à chaque citoyen de maximiser ses aptitudes ou ses capacités. Ainsi, la qualité d'une justice doit être évaluée à l'aune de son pouvoir à offrir à chacun un large éventail de choix susceptible de lui garantir une vie décente. Ainsi, A. Sen (Sen, 2010) le dit en ces termes : « Il importe d'accroître les revenus, mais aussi de renforcer le pouvoir des individus de choisir eux-mêmes la vie qu'ils aspirent à mener. C'est à ce prix qu'une personne devient concrètement libre. »

Pour Sen, la véritable justice n'est pas celle qui répartit équitablement les ressources, mais celle qui offre la possibilité à chacun de convertir ses potentialités dans le domaine ou le secteur de son choix et d'y performer. Ainsi, sa conception de la justice met plus l'accent sur les inégalités au niveau des capacités ou des capabilités intrinsèques que sur les inégalités des richesses. Par exemple, pour lui, une personne à mobilité réduite a besoin de plus de ressources qu'une personne valide pour avoir la même capacité à se déplacer. C'est pourquoi justement, son approche sert de boussole aux pays pour apprécier les indices de développement humain et les politiques publiques y afférentes. Pour A. Sen (Sen, 2010) les indicateurs traditionnels du PNB et PIB doivent alors être remplacés par « indicateurs directs de la qualité de la vie, du bien-être et des libertés dont les vies humaines peuvent jouir. »

De cette analyse, il ressort que la justice sociale est un concept protéiforme et polysémique, qui n'admet pas de définition universelle. Cependant, l'idéal de société promu par la justice sociale est constamment menacé par les inégalités économiques.

2- Diagnostic de l'impact social des inégalités économiques

Les inégalités économiques dans leurs configurations symbolisent les disparités au niveau des revenus et des richesses. Elles se traduisent, généralement, par des différences par rapport aux gains et aux biens (patrimoines) des individus ou des groupes sociaux. Elles résultent d'un mauvais ou inégal partage des ressources. Ce point sera l'occasion pour nous d'évoquer les raisons des inégalités économiques et d'analyser ses éventuels inconvénients sur le social.

Plusieurs raisons peuvent expliquer les disparités économiques. Aux premiers abords, nous avons des différences de revenus ou des salaires. Cette inégalité se perçoit au niveau des salaires, qui se matérialise par les différences liées à l'éducation (on n'a pas droit au même type d'éducation, les citoyens ne fréquentent pas les mêmes écoles par exemple). La conséquence d'une telle situation est qu'ils n'ont pas les mêmes qualifications, car le degré de compétence est fonction du standing ou du prestige de l'école de formation. Mieux, ils n'exercent pas dans les mêmes secteurs d'activité. Ainsi comme le disait si bien P. Bourdieu (1970, p. 205.), « l'école transforme ceux qui héritent en ceux qui méritent. » Du coup, la société se trouve stratifiée en deux classes antagonistes : au sommet, les riches et au bas de l'échelle, les pauvres. Les inégalités de revenus sont plus palpables dans les facteurs des inégalités économiques. À titre référons-nous au rapport de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), qui stipule que « le coefficient de Gini, qui mesure les inégalités de revenus, a atteint des niveaux alarmants dans de nombreux pays développés. Le rapport souligne que les 10 % les plus riches de la population gagnent en moyenne 9,5 fois plus que les 10 % les plus pauvres. »²

Une société inégalitaire vit selon le rythme d'une seule sonorité : celle de la mauvaise distribution ou répartition des ressources et des biens communs, qui laisse en toile de fond des inégalités d'accès à l'éducation et à la santé. En dehors des revenus, les inégalités économiques concernent aussi l'accès aux services de bases et essentiels tels que l'éducation et la santé. Il est clair que l'éducation est un pilier fondamental pour toute ascension sociale. Mais force reste malheureusement de constater que l'accès à une bonne éducation reste inégal dans plusieurs pays. Comme l'accès à une éducation de qualité, les inégalités sont aussi criantes au niveau de la santé. Les individus ou les groupes démunis ont un accès réduit, voire inexistant à des soins de santé de qualité. Du coup, nous sommes face à des différences énormes dans les soins médicaux reçus. Pour s'en convaincre, référons-nous à une étude de la Commission des Déterminants sociaux de la sante de l'OMS qui soutient que « les personnes à faible revenu sont plus susceptibles de souffrir de maladies chroniques et de décès prématurés. »³

La fracture entre les deux classes ne cesse de s'épaissir. On assiste à une inégale répartition ou redistribution des richesses, qui aboutit à une polarisation de la société en deux

² Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), 2021, Rapport du Secrétaire général de l'OCDE aux Ministres 2021, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/8cd95b77-en>.

³ Organisation mondiale de la Santé (OMS) /Commission des Déterminants sociaux de la Sante (CDSS), 2008, *Comblent le fossé en une génération : instaurer l'équité en santé en agissant sur les déterminants sociaux de la santé*. Rapport final de la Commission des Déterminants sociaux de la Santé, Organisation mondiale de la Santé, Genève. <https://iris.who.int/handle/10665/44083>.

camps : l'un composé par des riches qui baignent dans l'opulence, jouissant des richesses et des patrimoines. Leur train de vie apparaît plus luxueux. Ils sont dans des écoles de prestige, vivent dans des villas et des quartiers huppés, roulent dans des voitures de dernières générations, portent des vêtements de luxe. Ils se soignent dans des hôpitaux ayant un plateau technique ultra-moderne. Ils sont à l'abri du besoin. Et l'autre pôle est constitué de la masse populaire qui ploie sous le poids de la pauvreté ou de la misère. Ainsi, un enfant issu d'un milieu défavorisé a statistiquement moins de chances de réussir scolairement et professionnellement par rapport à un autre issu d'une famille riche. À ce propos convoquons S. Reardon (Reardon, 2011) lorsqu'il soutient ceci : « les études montrent que les enfants issus de milieux défavorisés ont moins de chances de réussir à l'école, ce qui perpétue le cycle des inégalités. » C'est comprendre que les héritages et les détentions de capital financier creusent davantage les écarts de richesse et d'aisance.

Ce type d'inégalité est exacerbé avec le phénomène de la mondialisation et de la numérisation. Effectivement, le système économique et social est fait (par les riches) pour favoriser les riches : le riche restera riche, le pauvre demeurera pauvre. Loin de nous l'idée d'inscrire le pauvre dans un cercle infernal duquel il ne peut sortir, mais la réalité, fort de sa situation sociale, exige de lui plus d'effort que le nanti.

Également, les inégalités économiques peuvent découler d'une déréglementation et d'une politique fiscale sélective et très contraignante pour les pauvres. Elle ouvre la porte aux inégalités dans la mesure où elles « protègent » les privilèges des détenteurs de capitaux. Elle leur permet d'accumuler plus de richesse au détriment des moins nantis, qui sont lésés.

Il faut retenir que les inégalités économiques ne résultent pas d'un seul facteur, mais bien d'un ensemble de forces structurelles et systémiques. Il s'avère que ces disparités économiques induites par plusieurs paramètres ont des répercussions retentissantes et néfastes sur la vie sociétale, à savoir au niveau économique, social et politique. Qu'en est-il réellement ?

Les inégalités influent négativement sur l'état économique des foyers et du pays. En effet, dans un contexte inégalitaire trop accentué, la croissance économique peut connaître un ralentissement, voire un arrêt total. Il aurait une incidence majeure sur la vitalité socio-économique. Ce qui pourrait freiner la croissance des talents, des capacités, notamment chez les pauvres. Aussi, cette situation pourrait réduire considérablement le taux de consommation, car la grande partie de la population étant pauvre avec un faible revenu voit son pouvoir d'achat restreint. Par conséquent, sa consommation se trouve affaiblie totalement. Ce qui peut nuire indéniablement à la vie économique du pays. Pire, n'ayant pas de pouvoir d'achat, les populations ou les foyers démunis vont s'endetter pour pouvoir consommer. Ce qui peut conduire, donc, à une instabilité financière généralisée. Car comme le mentionne si bien T. Piketty (2013, p.25.) « Lorsque le taux de rendement du capital dépasse durablement le taux de croissance de la production et du revenu, alors le capitalisme produit mécaniquement des inégalités arbitraires et insoutenables. »

Ces répercussions économiques ne peuvent aller sans altérer la vie sociale. C'est dire qu'elles sont inextricablement liées à des apories sociales. Elles ne font qu'exacerber les difficultés sociales que sont la pauvreté, la malnutrition, la famine, l'accès insuffisant aux soins de santé, les maladies, voire la mort. Dans une situation de paupérisation extrême, les pauvres crouissent davantage dans la misère avec son lot d'insécurité alimentaire, de maladies liées à la malnutrition comme la kwashiorkor et le bérubéri qui s'attaquent aux enfants. Les populations défavorisées vivent dans une précarité extrême symbolisée par un cadre de vie insalubre propice

aux maladies. La conséquence d'une telle situation est la baisse vertigineuse de l'espérance de vie. On observe que le taux de mortalité surtout infantile et juvénile chez cette catégorie de population est plus élevé. Aussi, les inégalités peuvent-elles créer des sentiments de frustration, de discrimination et d'injustice. Or, il est évident que ces sentiments peuvent provoquer une disharmonie sociale. La cohésion et la paix sociales sont menacées dans la mesure où il n'y a rien de plus corrosive que les inégalités. Elles érodent et fissurent la coexistence en augmentant le risque de conflits sociaux.

Elle met en confrontation de blocs sociaux opposes économiques et socialement. Autrement dit, les inégalités économiques mettent en péril la cohésion et l'unité sociales. C'est pourquoi, il est factuel que les sociétés extrêmement inégalitaires soient secouées continuellement par des tensions sociales, des révoltes, des mouvements de contestation et de protestation pouvant conduire au renversement d'un système établi ou d'un régime. À titre illustratif nous pouvons nous référer à S. Brouard et V. Tiberi (2019, p. 20) : « le mouvement des "Gilets jaunes" en France, qui a émergé en 2018, illustre une réaction contre les inégalités perçues et la difficulté croissante de la classe moyenne à joindre les deux bouts. » C'est comprendre que les inégalités entraînent une polarisation accrue et des troubles civils. Pour finir, le plus dangereux reste que face à la pesanteur socio-économique les populations défavorisées ne sont pas à l'abri des troubles psychologiques pouvant conduire à la folie et au suicide.

Comme susdit, les inégalités en brisant les liens sociaux menacent réellement la stabilité politique. L'influence politique des plus riches s'accroît, tandis que la participation et la représentation des classes populaires s'affaiblissent. Dans ces conditions, la corruption, le favoritisme et le népotisme sont de mises. Ce qui constitue un véritable frein à la vie démocratique. De plus, les différences économiques peuvent provoquer une crise de confiance entre les populations et leurs institutions publiques. Lorsque les citoyens estiment que le système est injuste, ils sont moins susceptibles de participer aux processus démocratiques. Comme l'affirme le politologue L. Bartels (Bartels, 2008) « les inégalités économiques exacerbent les inégalités politiques, entraînant une représentation déformée des intérêts de la population. » Cette situation peut déboucher sur des crises politiques, elle en est déjà une expression.

Il est clair que les inégalités économiques découlent de plusieurs facteurs dont les plus évidents restent les différences de revenu, les inégalités d'accès à l'éducation et à la santé, les effets pervers de la mondialisation et de la technologie et les dérèglementations fiscales. Ces éléments suscités influencent négativement la vie socio-économique et politique d'un pays. Face à une situation aussi alarmante, il est judicieux de changer de paradigmes, d'où la nécessité des réformes politiques.

3- La nécessité des réformes publiques gage de justice socio-économique réelle

L'ampleur de notre quête de justice sociale devrait déterminer le poids des efforts que nous consentirons. L'avènement de l'équité sociale passe inéluctablement par la mise en place de plusieurs mesures vitales. Effectivement, la promotion de la justice sociale commande et recommande que les gouvernements mettent en œuvre diverses politiques avec pour fin ultime la réduction des inégalités économiques. En clair, les autorités publiques des différents pays doivent avoir la ferme volonté d'éliminer toutes les formes d'inégalité afin de construire des sociétés plus égalitaires et justes. Dans l'optique de limiter drastiquement les disparités économiques, et aboutir à un nivellement social, les politiques publiques mettent en place des systèmes spécifiques. Ces systèmes se fondent sur des stratégies visant la redistribution des

richesses et la promotion de l'égalité des chances. Ces mesures touchent directement aux revenus, aux patrimoines et à l'accès aux services essentiels.

Les prestations sociales, si ce n'est qu'elles garantissent une relative égalité sociale étant donné qu'elles viennent en aide aux ménages à faibles revenus. Ces prestations se manifestent sous diverses formes aux nombres desquelles nous avons les allocations chômage, qui permettent aux chômeurs de faire relativement face à leurs besoins vitaux. Ce qui les maintient au sein du tissu socio-économique. Également, on peut évoquer les allocations familiales, qui viennent compenser le coût lié à l'éducation des enfants.

Par ailleurs, les autorités publiques doivent procéder à une réglementation du marché du travail permettant à tout le monde de prétendre à un travail décent avec un bon salaire. Pour cela, il faut exiger un Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) de sorte à contrôler non seulement le secteur du travail, mais aussi et surtout les revenus des travailleurs. Cela peut aider à soutenir les revenus les plus bas de la société.

Pour terminer, il faut repenser les politiques fiscales afin de leur donner un visage humain pour le bonheur des plus défavorisés. Augmenter les taux d'imposition aux grands revenus et les grandes fortunes (fiscalité progressive). Ce qui générerait des devises qui permettraient de financer les services publics et les prestations sociales. C'est dans ce cadre que le rapport de l'OCDE sur la fiscalité en 2020 indique que « des systèmes fiscaux plus progressifs peuvent significativement réduire les inégalités de revenus et améliorer le bien-être des ménages à faible revenu. »⁴ Avec la fiscalité progressive, on élabore plusieurs types d'imposition. Ainsi, nous avons l'impôt sur le revenu (IR), dont les taux évoluent en fonction des revenus. Par exemple, avec ce type d'impôt, un ouvrier doit avoir un taux d'imposition plus faible que celui d'un avocat, d'un médecin ou d'un banquier. Outre cet impôt, on note celui sur les successions et les dotations, qui appliquent des impositions par rapport à l'importance des héritages et des dons. En plus de ces deux types, il ne faut pas oublier l'impôt sur la fortune, qui représente une fiscalité annuelle sur le patrimoine net. Cette fiscalité progressive est plus à l'avantage des foyers ayant un faible revenu. Ce qui peut favoriser un équilibre sociétal.

Concernant l'égalité des chances, elle se fonde sur des mesures et des réformes visant à offrir à tous les citoyens les mêmes opportunités sans tenir compte de leur milieu ou statut social. Cela passe, au préalable, par l'accès à l'éducation de qualité pour tous. Car, l'éducation est le fondement de toute société solide. À cet égard, il faut allouer des fonds colossaux pour moderniser et performer le secteur éducation-formation. Par exemple, fournir des financements consistants aux écoles, moderniser les infrastructures, donner des bourses d'études (qui sonnent comme un secours financier aux élèves et étudiants issus des familles modestes) et organiser des formations professionnelles continues (une sorte de recyclage ou de mise à niveau des travailleurs afin de les rendre plus compétitifs sur le marché du travail).

Comme indiqué précédemment, garantir pour tous un accès réel à des logements décents et à une santé de qualité est un impératif. À ce niveau, plusieurs pistes sont explorées et exploitées. Pour ce qui est d'assurer un accès équitable aux logements, les autorités publiques élaborent des politiques de logement social. Ces habitats sociaux visent à offrir aux ménages à faibles revenus des logements décents à moindre coût. Concernant l'accès à une santé de qualité, des États mettent en place des assurances maladies sociales. Comme c'est le cas de la France (la Sécurité Sociale) et de la Côte d'Ivoire (Couverture Maladie Universelle).

⁴OCDE, 2020, *Reformes des politiques fiscales 2020: Rapport de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/7f0ca601-fr>.

Il est certain que ces différentes réformes représentent une véritable bouée de sauvetage pour les pauvres. Elles jouent un rôle crucial dans la promotion de la justice sociale. Ces politiques doivent être conçues de manière à être inclusives et à répondre aux besoins des groupes les plus vulnérables de la société. En intégrant la justice sociale dans les politiques publiques, les gouvernements peuvent contribuer à construire des sociétés plus équitables et résilientes.

L'efficacité de ces différentes réformes suscitées dépend de plusieurs conditions. Elles recommandent l'implication et l'application de nouvelles approches. Nous devons avoir une approche différenciée. Celle-ci exige une réflexion sur le rôle des différentes communautés et de la société civile dans la promotion de la justice sociale. Par principe, la société civile est née dans l'objectif de promouvoir la justice sociale. Dans son fonctionnement, elle vise l'avènement d'une société égalitaire, inclusive et solidaire. C'est justement dans cette perspective que les mouvements féministes pour le respect des droits des femmes, par exemple, a porté à la connaissance du monde entier les inégalités liées au genre, obligeant à des réformes législatives dans plusieurs pays de pays. Dans cette dynamique, l'implication des Organisations Non Gouvernementales comme Amnesty International ou Human Righth Watch et les groupes communautaires n'est pas négligeable. À leur niveau, ils mènent différentes actions visant à défendre les droits des groupes marginalisés, ou du moins souffrant d'invisibilité sociale. Toutes ces organisations ou associations plaident en faveur de politiques plus équitables dans les pays. À ce titre, citons Nancy Fraser qui prône pour la reconnaissance de tout le monde, qui aboutit indéniablement à l'accès équitable aux ressources. Selon N. Fraser (Fraser, 2005) la justice sociale doit être un moyen qui permet aux défavorisés «de fournir leur propre interprétation de leurs identités, de leurs intérêts et de leurs besoins.» Autrement dit, la justice ne peut être atteinte que si les voix des groupes marginalisés sont entendues et prises en compte dans les décisions politiques. Cette perspective appelle à une inclusion active des citoyens dans les processus décisionnels, favorisant ainsi un sentiment de solidarité et de responsabilité collective.

Hormis cet aspect, l'effectivité de la justice sociale passe par la participation citoyenne. Par le biais de la démocratie participative, les citoyens sont de plus en plus concertés par les pouvoirs publics. En d'autres termes, les citoyens participent activement à la vie de la nation ; ils sont consultés et donnent leurs avis ou opinions lors des débats d'intérêt commun. C'est en cela que les médias traditionnels et les réseaux sociaux ont tout leur sens. Car, ils servent justement de canal de transmission et de discussion pour les citoyens. Des pays comme le Brésil, la France et le Sénégal, pour l'Afrique, ont expérimenté la participation citoyenne dans la décision des allocations des ressources publiques. Nous pouvons asserter à ce niveau de notre argumentaire que ces mécanismes crédibilisent davantage les agissements gouvernementaux, dans la mesure où en favorisant l'implication citoyenne dans les décisions d'intérêt public, ils sont des indicateurs du bon fonctionnement de la démocratie. Au-delà du principe démocratique, la participation citoyenne aboutit à une satisfaction des besoins sociaux et à la réduction considérable des inégalités socio-économiques. Pour corroborer cette idée référons-nous à une étude de l'Institut des Politiques Publiques qui relève que « les budgets participatifs en Amérique latine ont permis d'améliorer l'accès aux services de base dans les communautés défavorisées. »⁵

Toujours dans cette veine, nous plaçons pour une économie collaborative. Ce qui sous-tend que nos gouvernements doivent privilégier des échanges poussés au niveau des ressources et des services entre nations. Pour ce faire, il faut préconiser le transfert technologique et des compétences. Ce qui servirait de lucarne pour échanger sur les inégalités économiques et

⁵ Un rapport de l'Institut des politiques publiques (Public Policy Institute) (2020)

collaborer à les faire disparaître. Cependant, il faut veiller à ce que les ressources financières générées par ces collaborations soient équitablement réparties en profitant à tout le monde y compris ceux issus des milieux défavorisés.

Enfin, les approches écologiques et durables représentent une voie prometteuse pour promouvoir la justice sociale. La crise climatique a des répercussions disproportionnées sur les populations les plus vulnérables, exacerbant les inégalités existantes. Les politiques de transition énergétique et de développement durable doivent donc intégrer des considérations sociales pour garantir que les bénéfices de ces initiatives soient partagés équitablement. À titre indicatif, le rapport du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) (2021) qui admet qu'il est primordial que les différents gouvernements du globe s'impliquent davantage dans la lutte contre le changement et le réchauffement climatique. Car, il est la preuve manifeste des inégalités économiques. Cette idée du GIEC sous-entend que le changement climatique exacerbe plus les disparités économiques en ce sens que les pays les moins pollueurs subissent plus les inconvénients de la pollution que les plus pollueurs. Mieux, les pays doivent s'engager à réduire leurs émissions tout en veillant à ce que les travailleurs des secteurs en difficulté soient soutenus dans la transition vers une économie verte.

De cette analyse retenons que les gouvernants, dans l'optique de freiner considérablement les disparités économiques qui minent la vie sociale, doivent procéder à une redistribution sociale. Ils doivent mettre en œuvre des mesures spécifiques appropriées à des secteurs. Ainsi, les systèmes de protection sociale servent de véritables remparts contre les insécurités des plus vulnérables. Dans ce contexte, il est judicieux que les pouvoirs publics investissent dans une éducation de qualité accessible à tous. Chose qui serait un élément indicateur pour garantir l'égalité des chances.

Conclusion

Il convient de retenir que les études sur le rapport entre la justice sociale et les inégalités économiques sont plus que capitales tant elles demeurent des thèmes actuels. Ainsi, notre parcours intellectuel et analytique nous a donné de savoir que plusieurs penseurs notamment philosophes ont élaboré des théories sur la justice sociale. Également, nous avons constaté que les inégalités économiques vont au-delà des différences de revenus. Elles sont favorisées par d'autres aspects sociaux comme l'accès à l'éducation, à la santé et à d'autres ressources essentielles. Il faut également souligner que ces inégalités impactent économiquement, socialement et politiquement le fonctionnement de la société accentuant, alors les tensions et apories sociales. C'est bien l'approche de J. Stiglitz (2012, p. 34.) en ces termes : « l'inégalité est la cause et la conséquence de l'échec du système politique, elle contribue à l'instabilité de notre système économique. » Pour réguler ces répercussions négatives, des réformes visant la solidarité, l'inclusion et l'engagement actif des communautés et la participation citoyenne doivent absolument être menées. Aussi, faut-il adjoindre à ces réformes des innovations dans l'économie collaborative et les approches écologiques. Ce qui assurerait des pistes prometteuses pour réinventer notre conception de la justice sociale.

Cette étude sonne comme une interpellation pour chacun de nous sur la nécessité de nous questionner sur l'organisation socio-économique de nos différentes sociétés. Plus précisément, sur nos modes de production des ressources et sur la façon dont celles-ci sont réparties. Elle met à nu notre aptitude à construire un idéal de société sur fond d'efficacité économique et d'équité sociale. Il appartient à chacun de contribuer à son niveau à l'édification d'un monde où l'égalité des chances est une réalité indépendamment de la situation sociale des individus. Une société qui met en avant le mérite et les efforts de chacun. Tel est le prix à payer pour promouvoir la justice sociale.

Bibliographie

AHMED N. et al., 2022, *Les inégalités tuent : l'action sans précédent requise pour combattre des inégalités sans précédent dans le sillage de la COVID-19*, Oxfam International. <https://doi.org/10.21201/2022.8465>.

BARTELS Larry Martin, 2008, *Unequal Democracy : The Political Economy of the New Gilded Age*, Princeton University Press.

BOURDIEU Pierre, 1970, *La Reproduction. Eléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Les Éditions de Minuit.

BROUARD Stéphane et TIBERI Vianney, 2019, *Les Gilets jaunes, une nouvelle revendication sociale*, Paris, Presses de Sciences Po.

FRASER Nancy, 2005, *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, Paris, La Découverte

NOZICK Robert, 1988, *Anarchie, État et Utopie*, Trad. Évelyne d'Auzac de Lamartine, Paris, PUF

OCDE, 2020, *Reformes des politiques fiscales 2020: Rapport de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/7f0ca601-fr>.

Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), 2021, *Rapport du Secrétaire général de l'OCDE aux Ministres 2021*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/8cd95b77-en>.

Organisation mondiale de la Santé (OMS) /Commission des Déterminants sociaux de la Santé (CDSS), 2008, *Comblant le fossé en une génération : instaurer l'équité en santé en agissant sur les déterminants sociaux de la santé. Rapport final de la Commission des Déterminants sociaux de la Santé*, Organisation mondiale de la Santé, Genève. <https://iris.who.int/handle/10665/44083>.

PIKETTY Thomas, 2013, *Le capital au XXIe siècle*, Paris, Éditions du Seuil.

RAWLS John, 1987, *Théorie de justice*, trad. Catherine Audard, Paris, Seuil.

REARDON Sean, 2011, "The Widening Academic Achievement Gap Between the Rich and the Poor: New Evidence and Possible Causes." In *Whither Opportunity? Rising Inequality, Schools, and Children's Life Chances*.

SEN Amartya, 2010, *L'idée de la justice*, trad. Paul Chemla, Paris, Flammarion.

STIGLITZ Joseph, 2012, *Le prix de l'inégalité*, Paris, Les Liens qui libèrent.